



Ringlaan 39
1853 - Strombeek-Bever
tel. +32 2 880 88 90
info@aceg.be
www.aceg.be



Contrôle d'un monte-charge.

P4: L'UTILISATION SÛRE DE L'APPAREIL DE LEVAGE/L'ASSENCUR N'EST PLUS ASSURÉE EN RAISON DE LA (LES) REMARQUE(S) (VOIR FICHE EN ANNEXE). UN RAPPORT PROVISOIRE D'AVERTISSEMENT URGENT EST ÉTABLI ET TRANSMIS SUR PLACE CONTRE RÉCIPISSE. L'APPAREIL DE LEVAGE NE PEUT ÊTRE REMIS EN SERVICE QU'APRÈS UN CONTRÔLE COMPLÉMENTAIRE APRÈS RÉPARATION.

Date: 15/06/2026 **Inspecteur:** Christophe Clara

Étiquette d'identification: Monte-charge

Mentor:

Référence client: Facq Berchem-Sainte-Agathe

Date rapport: 15/06/2026

Adresse de l'installation

Rue	Chaussée de Gand
Numéro	1040
Boîte	
Postcode	1082
Commune	Berchem-Sainte-Agathe
Pays	Belgique

Propriétaire

Nom	Facq PROcenter Berchem
Rue	Chaussée de Gand
Numéro	1040
Boîte	
Postcode	1082
Commune	Berchem-Sainte-Agathe
Pays	Belgique

Entrepreneur

Nom	Facq PROcenter Berchem
N° TVA	BE 0416 587 977
Numéro de téléphone	+32 473 35 07 95
E-mail	depot.drb@facq.be

Type de contrôle: Périodique (Législation : voir section "notes")

**Date de l'inspection annuelle
exécutée:** 16/03/2026

Marque Hydral

Type Hydraulique

Charge max. 2000 kg

Nombre d'accès ou d'arrêts 2

N° de série / N° client LC/2034.874 **Année de construction** 2024

	Description de l'installation: Facq Berchem Saint Agathe						
Critères de contrôle administratifs périodique	BON	PB	PA			Remarques	Image
Rapport positif de mise en service présent. voir rapport of	☐	☒	☐			Pas de rapport de mise en service présent	
Critères de contrôle techniques - Trimestriel	BON	PB	PA	P3	P4	Remarques	Image
Identification	☒	☐	☐	☐	☐		
Commande	☒	☐	☐	☐	☐		
Cabine Intérieur	☒	☐	☐	☐	☐		
Cabine Extérieur	☒	☐	☐	☐	☐		
Éléments de suspension et poulies	☒	☐	☐	☐	☐		
Salle des machines	☒	☐	☐	☐	☐		
Machine	☒	☐	☐	☐	☐		
Limiteurs de course	☒	☐	☐	☐	☐		

		Description de l'installation: Facq Berchem Saint Agathe					
Gaine	☐	☐	☐	☒	☐	Présence d'huile sur les têtes de piston	
Portes palières	☒	☐	☐	☐	☐		
Cuvette	☒	☐	☐	☐	☐		

INFRACTIONS/REMARQUES/NOTES

Pas de rapport de mise en service présent
Pas de déclaration CE
Présence d'huile sur les deux têtes de piston à contrôler 3x

NOTES

L'inspection dont ce rapport est le résultat ne peut en aucun cas être utilisée dans le cadre d'une déclaration CE de la directive machines 2006/42/CE et de l'AR 12/08/2008.
Un monte-charge rentre dans le champ d'application du R.G.P.T., l'AR du 05/05/1995 ou l'AR 12/08/2008 (avec CE) ou l'AR 12/08/1993 (sans CE).
Le contrôle dont ce rapport résulte, a été effectué sur base du RGPT art. 281.
Les contrôles se font sans démontage antérieur. Ils sont limités à une vérification visuelle, l'inspection du bon état des composants non-électriques qui peuvent être atteints en sécurité et l'inspection du fonctionnement des installations de sécurité.
Le contrôle de l'installation électrique de l'appareil ne rentre pas dans la mission de ce contrôle.
Selon Codex Art. IV.2-11, les rapports, documents et attestations sont tenus à la disposition des fonctionnaires chargés de la surveillance. Ils doivent en plus être communiqués au Comité pour la Prévention et la Protection au travail, ou, en l'absence d'un comité, à la délégation syndicale et, en l'absence d'une délégation syndicale, aux travailleurs conformément à l'art.53 de la loi 04/08/1996.

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

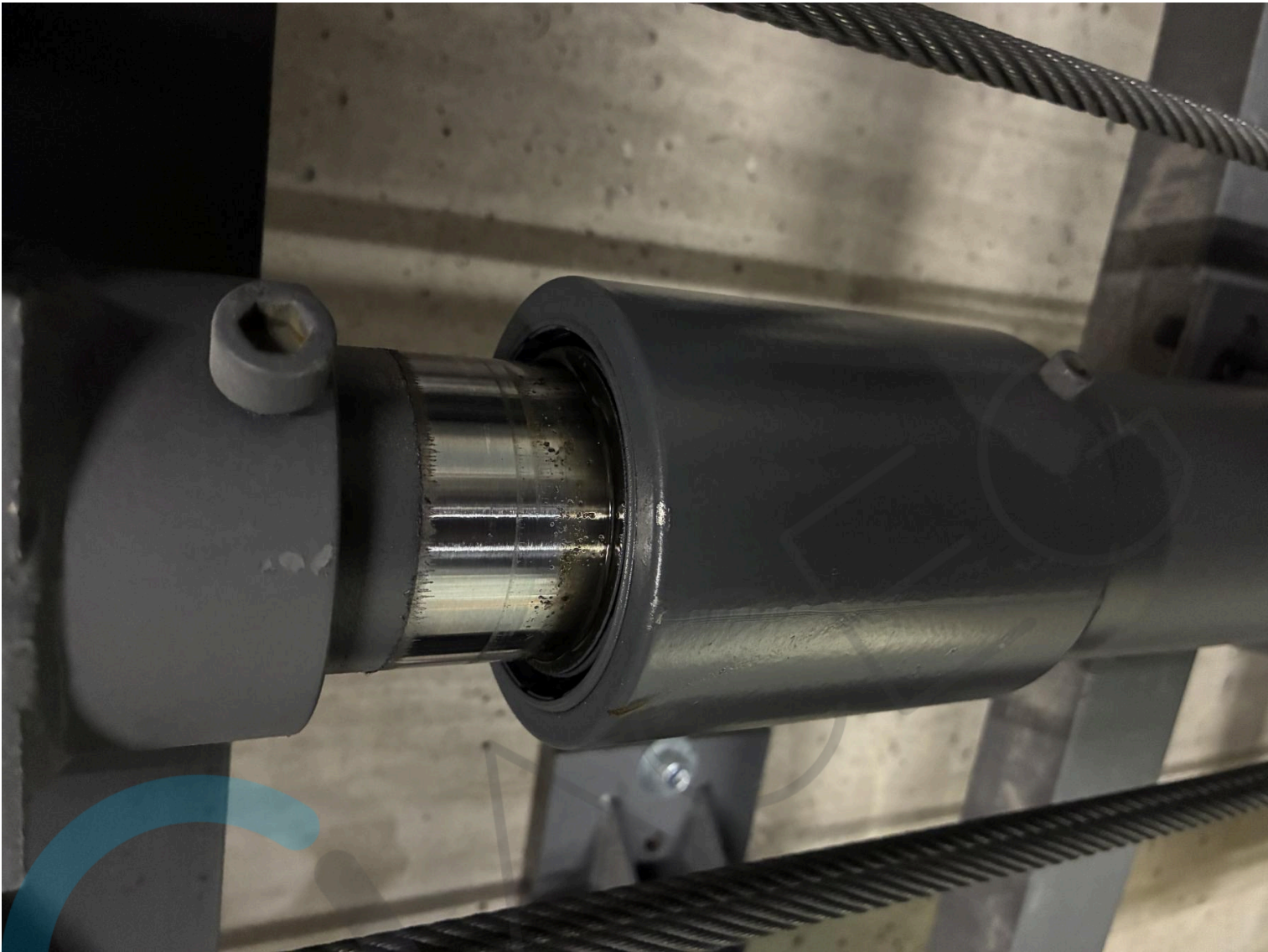
Durée de l'inspection: de 11:40 à 12:15
L'inspecteur Christophe Clara


Christophe Clara
ACEG VZW- #382

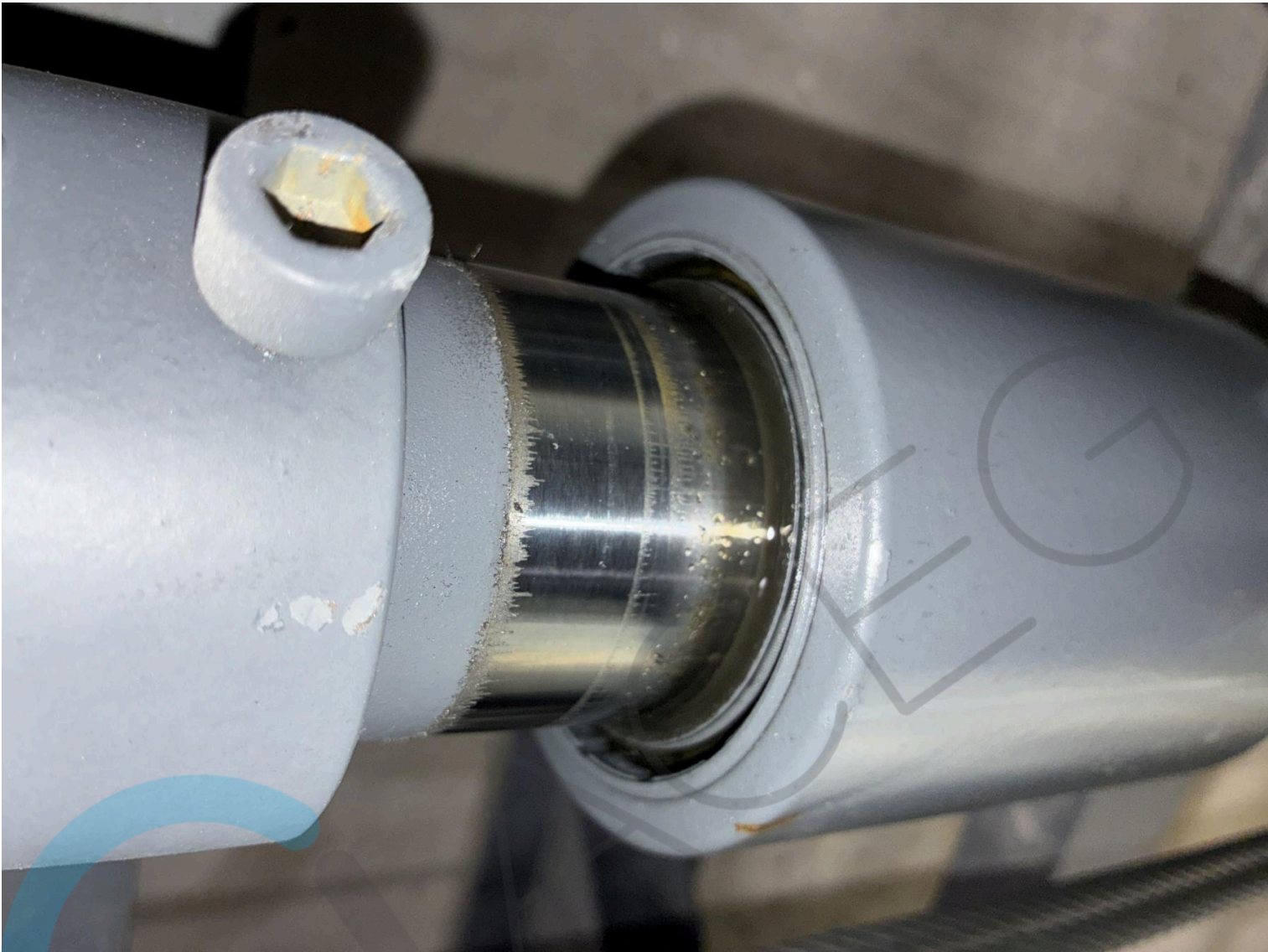
Présence d'huile sur les deux têtes de piston à contrôler 22-12-25



Présence d'huile sur les deux têtes de piston à contrôler 22-12-25



Présence d'huile sur les deux têtes de piston à contrôler 16-03-26



Présence d’huile sur les deux têtes de piston à contrôler 16-03-26



Présence d'huile sur les deux têtes de piston à contrôler 15-06-26



Présence d'huile sur les deux têtes de piston à contrôler 15-06-26

